Semaine 49 - Décembre 2013
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

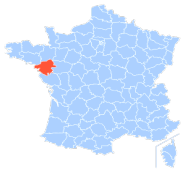

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

La mauvaise nouvelle de fin d'année est tombée !

Pour la DRFiP44, ce sera **-24 emplois** en 2014 !

- 1 IP - 5 A + 3 B - 21 C

On le voit la **catégorie C** est encore le grand perdant dans cette *course* à l'effort …... Pour le moment, les répartitions pour la Loire-Atlantique ne sont pas connues ! Mais nous ne sommes pas dupes, quel qu'en soit l'habillage, les *gagnants* de cette mauvaise loterie annuelle vont souffrir … parce que ni les SIP, ni les SIE, ni les services en SPL, en recouvrement, en enregistrement, en foncier, en publicité foncière, en ressources humaines, en logistique, ...etc, n'ont le temps de se tourner les pouces !

A tous, nous ne pouvons que vous conseiller de prendre soin de vous ! Votre santé est un capital que l'administration ne reconstruira pas quand il sera détérioré !

Et si cela va mal au delà du supportable, rappelez vous que vous pouvez établir un fiche pour CHS-CT (avec copie aux représentants ***FO***) ou tout simplement prendre notre attache.

Nos directeurs ont bien conscience que le climat professionnel se dégrade … mais tant que cela ne se sait pas...

Et ce ne sont ni le tableaux de veille sociale, ni les les beaux discours sur les risque psycho-sociaux, ni le nouveau-né baptisé le baromètre social, qui y changeront quelque chose !

Et puisqu'une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, sachez que, sans aucune information préalable des représentants du personnel et pendant que les directions générales du ministère engagent des projets stratégiques qui vont réduire les effectifs et le périmètre des missions, Pierre Moscovici et Bernard Cazeneuve ont décidé de **mutualiser** six fonctions supports au sein du ministère de l'Économie et des Finances sur la base des conclusions d'une mission confiée à l'Inspection Générale des Finances en janvier 2013 : *RH, budget, systèmes d'information, comptabilité, achats, communication et juridique.*

S'inscrivant dans la politique de la MAP (Modernisation de l'Action Publique), dans une lettre en date du 29 octobre, ils ont déjà arrêté une première liste de mesures à effet immédiat, pendant qu'ils annoncent que la réflexion se poursuivait pour une seconde série de mesures déjà largement identifiées.

Les mesures immédiates impactent autant les services que les Statuts particuliers des Finances Publiques et ont un objectif affiché de gains en effectifs.

Ajoutons à cela, le projet de modifications envisagées par la Direction Générale concernant les Equipes de Renfort (pour le 44, affectation sur Nantes et non plus au poste le plus proche de leur domicile par exemple...ce qui risque plonger certains d'entre eux dans des situations financières difficiles)

Réunis à Parsi mercredi 4 décembre, les organisations syndicats de la DGFiP ouvrent les Etats Généraux....

UN GRAND MERCI …

… à la CGT qui assure notre publicité ...pour ceux qui ne l'auraient pas lu, notre version du dossier de la lutte menée par les agents des centres d'encaissement est parue dans le n°44-2013.

"Le cheval court, la cavalier se vante" (proverbe).

GÉNÉRALISATION DES CENTRES DE SERVICE BANCAIRE CDC/DGFIP : LA STRATÉGIE POURSUIT LA DÉMARCHE DE DESTRUCTION !

À l'occasion de la journée d'étude des DRFiP/DDFiP (le 8/11), le Directeur Général a annoncé la généralisation du nouveau dispositif organisationnel de la mission CDC, après l'expérimentation de Rouen et Versailles.

Dès 2014, 3 nouveaux centres de service bancaire seront ainsi installés à Metz (57), Mâcon (71) et Angoulême (16) et se partageront l'activité du reste du territoire métropolitain.

Si la fonction de chargé de relation clientèle est maintenue dans chaque direction dite "cédante" pendant que la fonction accueil sera exercée par le guichet, les autres agents de la mission devraient "en principe" être réaffectés sur le service Dépôts de Fonds au Trésor (DFT).

Le déploiement progressif des CSB doit s'étendre jusqu'en 2015. Par contre, ils font d'ores et déjà l'objet d'un dimensionnement en ETP, où il apparaît que les agents mutés dans les directions concernées seront affectés prioritairement sur les emplois dédiés du CSB, alors que la 1ère bascule opérationnelle est prévue pour le 1er octobre 2014 (voir tableau ci-après).

Un certain nombre d'opérations sera à effectuer au cours de l'année 2014 : numérisation des dossiers clients, élaboration des fiches de connaissance des clients, accompagnement des clients, installation immobilière pour les cinq sites concernés.

Alors que le sujet n'a pas fait l'objet d'un dialogue social excessif, la réforme devrait être présentée lors d'un Comité Technique de Réseau, prévu le 5 décembre.

Extrait de la démarche stratégique : *" Moderniser les activités bancaires de la DGFiP au profit de nos partenaires comme de la trésorerie de l'État. La DGFiP tient les comptes des organismes qui déposent leurs fonds au Trésor, soit en application des lois et règlements, soit en vertu de conventions, et les centralise quotidiennement sur le compte unique du Trésor à la Banque de France.*

Par ailleurs, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) fait appel aux comptables de la DGFiP, en tant que Préposés, pour assurer dans les départements les activités bancaires de la clientèle de la CDC et la gestion des consignations.

FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
Rédaction : Chrystelle TONNELIER - M-Claire DOMINICI - Pascal PERRON - Gilles BELIN -

La DGFiP souhaite renforcer les synergies entre ces différentes missions, afin d'améliorer la qualité du service rendu et de conforter ces activités qui représentent des enjeux majeurs pour la trésorerie de l'état, comme pour la certification de ses comptes.
Nous appuyons cette stratégie sur l'unification des outils informatiques et la concentration des fonctions de back office, tout en assurant la qualité de la relation de proximité avec la clientèle. "

FO condamne cette nouvelle réforme, élément de la démarche stratégique, qui retire une fois encore de l'activité aux Directions locales, industrialise la mission et poursuit l'interrégionalisation du réseau. En outre, elle menace clairement l'activité Dépôts de fonds au Trésor. Un Comité Technique Local devra également être réuni dans toutes les directions, tant les directions siège d'un CSB que les directions " cédantes ". ***FO*** veillera particulièrement que soit respectée la garantie du maintien sur place des agents du service.

Centre de serv. bancaire	ETP pré-visionnels	Répartition des ETP prévisionnels / catégories
Angoulême (16)	45	1 A+ - responsable du CSB 2 A – Adjoints - 42 B et C
Metz (57)	40	1 A+ 2 A - 37 B et C
Macon (71)	51	1 A+ 2 A - 48 B et C
Rouen (76)	50	1 A+ 2 A - 47 B et C
Versailles (78)	25	1 A+ 1 A - 23 B et C

DEUX RÉUNIONS EN 1H CHRONO !

Protection Sociale Complémentaire

Lors du CT du 8/10, les syndicats ont condamné les évolutions techniques liées aux modalités de calcul des transferts solidaires au regard de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance. Dans les faits, cette évolution a pour conséquence de réduire de façon considérable la subvention octroyée par convention à la MGEFI, à la suite de la procédure de référencement lancée en 2009.
Dans ce cadre, la Directrice des RH a, reçu les syndicat qui ont du d'abord insister pour acter la présence à cette séance du président de la MGEFI, seule mutuelle référencée dans les ministères économiques et financiers.
Cette réunion "technique" s'est résumée à une simple explication des faits qui ont amené les ministres de Bercy à revoir de façon très conséquente la participation de l'État employeur aux transferts solidaires. Face à cette situation, la Directrice a informé les fédérations des actions entreprises auprès de la DGAFP pour faire amender l'arrêté de 2007… sans succès à ce jour.
En tout état de cause, elle a précisé que si un nouvel arrêté paraissait au-delà du 31 décembre 2013, il ne pourrait avoir un effet rétroactif.
Pour ***FO***, le gouvernement a mis à profit un vide juridique pour faire d'importantes économies budgétaires sur le dos de la MGEFI et donc des nombreux agents adhérents à celle-ci. Le préjudice s'élève tout de même à 15M€ !
Dans ces circonstances, la MGEFI a dû se résoudre à proposer une forte augmentation des cotisations. Au final, ce sont encore une fois les agents des ministères économiques et financiers qui sont les principales victimes. Face à une décision éminemment politique, les syndicats sollicitent en urgence une audience au cabinet du ministre.

Point d'information sur le TRIPODE

Rappelons qu'au CTM du 8/10, les syndicats avaient pris acte que le 1er Ministre allait être saisi par les Ministres de Bercy des demandes unanimes de reconnaissance du Tripode de Nantes comme site amianté. ***FO*** pouvait donc légitimement espérer que le Secrétaire Général qui présidait cette réunion d'information, allait nous présenter le courrier de saisine adressé au Premier Ministre. Il n'en fut rien, ce qui n'a pas manqué de provoquer l'indignation et la colère des syndicats ! Pour lui, la question de savoir si le contenu de ce courrier devait se limiter ou non au seul Tripode, justifie le retard des Ministres ! ***FO*** a tenu à exprimer l'urgence de transmettre le courrier centré, dans un 1er temps, sur le seul Tripode, limitant de facto le périmètre de la saisine.

Cette position a été celle de toutes les Fédérations.
Pour autant, ***FO*** s'est montrée favorable, dans l'intérêt des agents concernés, à l'étude, dans un 2ème temps, de la situation d'autres immeubles amiantés existants au sein des Ministères Economiques et Financiers. Ce sera chose faite début 2014 dans le cadre du " Comité Expert Amiante" ministériel.
A la fin de cette 2ème réunion (de 20 mn!), le SG a pris acte de nos propos et relaiera cette demande. **Deux réunions d'information, où l'administration présente dans la 1ère une situation connue sans apporter de solution, puis une 2nde où elle sollicite un avis sur un dossier qui date de trente ans ! Cette matinée est à l'image dans lequel se trouve le dialogue social dans ce ministère et ses directions : en déshérence !**